



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2021

Délibération n° 21C/07/05

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
26 août 2021		Présents : 54
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 8
06 septembre 2021	En exercice : 76	Votants : 62

Objet : Convention de partenariat avec la SCIC BGE Picardie.

L'an deux mil vingt et un, le 2 septembre 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Tricot, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, DUBOUIL Bernard, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MMES ERCOLANO Magali, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, MM VINCHON Franck (suppléant de MME DA SILVA Isabelle), WAFFELAERT Eric, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEFEVRE François, MATRON Matthias, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;

M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM COULON Olivier et BONNEMENT Julien

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, qui présente ce point.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes renforce régulièrement sa proximité avec les entreprises de son territoire en leur proposant notamment des actions visant à améliorer leur performance économique.

La crise sanitaire a renforcé un nouveau modèle économique basé sur l'utilisation d'internet pour la vente mais également pour la visibilité. Le diagnostic de notre territoire montre qu'un nombre important d'entreprises (commerçants et artisans) est éloigné de cette technologie numérique et par conséquent de l'opportunité économique qu'elle représente.

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec la SCIC BGE Picardie pour proposer aux entreprises du territoire une offre de formation leur permettant de développer une stratégie de communication et de commercialisation digitalisée.

Deux types de formations seraient proposés aux entrepreneurs :

- Formation à la création d'un site internet d'une durée de 4 jours (2 sessions envisagées)
- Formation aux réseaux sociaux d'une durée de 2 jours (2 sessions envisagées)

Dans le cadre de cette convention, le coût des sessions de formation serait pris en charge par la communauté de communes pour un coût annuel maximum de 10 200 € TTC. La rémunération de BGE n'intervenant qu'au nombre réel de sessions de formation réalisées.

Le Conseil,

Vu les compétences de la communauté de communes en matière de développement économique ;

Vu la crise économique actuelle à laquelle doivent faire face les entreprises du territoire ;

Vu les nouveaux besoins en matière d'accessibilité numérique pour les artisans et les commerçants qui sont apparus du fait de la crise sanitaire ;

Vu le projet de convention de partenariat avec la SCIC BGE Picardie annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il y a un intérêt pour les entreprises du territoire et pour la communauté de communes de bénéficier de formations permettant le développement de l'accessibilité numérique ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de partenariat susvisée avec la SCIC BGE Picardie,

AUTORISE le président à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, avec la SCIC BGE Picardie, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 septembre 2021